



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Modernisation de l'éclairage public réalisée sur la période 2018-2024 - Certificats d'économies d'énergie valorisés par Dijon Métropole - Reversement partiel à la Ville de Dijon

Par délibération du 20 juin 2024, le bureau métropolitain avait autorisé Monsieur le Président à valoriser les certificats d'économie d'énergie liés aux importants travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés à partir de 2018 et pendant toute la durée du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon).

Il avait également approuvé la conclusion d'une convention avec la société Certinergy en vue de permettre cette valorisation.

Dans la continuité de ces décisions, les démarches nécessaires ont été accomplies au deuxième semestre 2024 auprès du Pôle national des certificats d'économie d'énergie (PNCEE).

Comme l'a rappelé le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2025, Dijon Métropole, dans un objectif d'efficacité administrative, a procédé au dépôt d'un dossier unique auprès du PNCEE. Ce dernier incluait ainsi non seulement les investissements réalisés sur l'éclairage public de compétence métropolitaine au cours des dernières années (2018 à 2024), mais également ceux réalisés, au cours de la même période, sur les points lumineux communaux de la Ville de Dijon dans le cadre des prestations forfaitaires du contrat de gestion centralisée/connectée de l'espace public (OnDijon).

Ces démarches ont ainsi permis à Dijon Métropole de valoriser des CEE, en cumul sur les points lumineux de compétence métropolitaine et de compétence de la commune de Dijon, à hauteur de :

- 4 193 606,19 € au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés au cours des années 2018 à 2023 incluses (montant encaissé par la métropole en mars 2025) ;
- 958 818,07 € au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2024 (qui devraient être encaissés par la métropole d'ici à la fin du mois de juin 2025).

Il convient donc désormais d'approuver les modalités de répartition des sommes susvisées entre Dijon Métropole et la Ville de Dijon.

Pour ce faire, le contrat (marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance) de gestion centralisée/connectée de l'espace public¹ conclu avec le groupement Bouygues-Citelum, modifié par avenants successifs (dont le dernier avenant en date, référencé n°10, et notifié le 11 mars 2025), prévoit, pour ce qui concerne les forfaits d'investissements de modernisation de l'éclairage public, une répartition précise, année par année, des prestations entre la métropole et la commune, récapitulée dans le tableau ci-après :

Année	Part Dijon Métropole ²	Part Ville de Dijon ³
2018	90%	10%
2019	90%	10%
2020	90%	10%
2021	95,41%	5,59%
2022	95%	5%
2023	93,36%	6,64%
2024	90,17%	9,83%

Les économies d'énergie étant directement liées aux investissements réalisés pour mettre en place des luminaires LED équipés d'un système de télégestion, il est donc proposé de retenir cette clef de répartition pour déterminer le montant à reverser par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

1 Marchés publics référencés n° 2017-255FM pour Dijon Métropole et n° 2017-351FM pour la Ville de Dijon.

2 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine.

3 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale (éclairage de bâtiments communaux, d'espaces verts etc.).

Le tableau ci-après récapitule les montants de CEE valorisés par la métropole, ainsi que leur ventilation entre cette dernière et la commune après application des pourcentages susvisés.

Années	Part Dijon Métropole (A)	Part Ville de Dijon (B)	CEE encaissés par la Métropole (C)	Dont part conservée par la Métropole = (A) * (C)	Dont part à reverser à la Ville de Dijon = (B) * (C)
2018 à 2020 (cumul)	90%	10%	438 208,91 €	394 388,02 €	43 820,89 €
2021	95,41%	5,59%	953 421,17 €	909 659,14 €	43 762,03 €
2022	95%	5%	1 292 532,49 €	1 227 905,87 €	64 626,62 €
2023	93,36%	6,64%	1 509 443,62 €	1 409 216,56 €	100 227,06 €
Total 2018-2023			4 193 606,19 €	3 941 169,59 €	252 436,60 €
2024	90,17%	9,83%	958 818,07 €	864 566,25 €	94 251,82 €
Total 2018-2024			5 152 424,26 €	4 805 735,84 €	346 688,42 €

Il est donc proposé, sur la base des éléments ci-dessus, d'approuver le reversement à la Ville de Dijon, à hauteur de 346 688,42 €, des certificats d'économie d'énergie afférents aux investissements de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale réalisés entre 2018 et 2024.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les modalités de répartition entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole des certificats d'économie d'énergie valorisés par cette dernière dans le cadre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés entre 2018 et 2024, pour un total de 5 152 424,26 €, à savoir :

- 4 805 735,84 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine réalisés par Dijon Métropole ;
- 346 688,42 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de compétence communale réalisés par la Ville de Dijon ;

- **de préciser** que le reversement à la Ville de Dijon de la somme susvisée, soit 346 688,42 €, sera effectué au plus tard le 31 juillet 2025 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 36 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

